

S.D./

REPUBLIQUE DE GUINEE

=====

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

=====

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

=====

SECRETARIAT GENERAL DU

GOUVERNEMENT -

--- TT) E C R E T ---

D/95/ 247 /PRG/SGG

rectifiant le point 4 de
l'Article 1er du Décret

D/95/175/PRG du 14 JUIN 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale,

VU Le Décret D/14/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant Structure
du Gouvernement.

VU Le Decret D/95/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition
partielle du Gouvernement complète par le Décret D/94/079/PRG
/SGG du 26 Août 1994.

VU Le Décret D/94/160/PRG/SGG du 23 Novembre 1994 portant
attributions et organisation du Ministère de l'Energie et de
l'Environnement.

VU Le Décret D/95/175/PRG/SGG du 14 Juin 1995 portant nomination
des Cadres au Ministère de l'Energie et de l'Environnement.

--- TT) E C R E T E ---

ARTICLE 1ER. Le point 4 de l'Article 1er du Décret D/95/175/PRG
/SGG du 14 Juin 1995 portant nomination de Hauts Cadres du
Ministère de l'Energie et de l'Environnement est rectifié
comme suit :

AU LIEU DE

ARTICLE 1ER. DIRECTEUR DU CENTRE DE GESTION DES MONTS NIMBA
Monsieur SIRADIOU BALDE

Précédemment Directeur National de l'Hydraulique.

../..

L I R E

ARTICLE 1ER, 4: DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE DE GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT DES MONTS NIMBA

Monsieur CIRADIOU BALDE

Précédemment Directeur National de l'Hydraulique

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal officiel de la République.

CONAKRY, LE 31 AOÛT

1995



- GENERAL LANSANA CONTE -